

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantale Paré

<https://www.cadre21.org/membres/3a5924a80bba54e9592df81a>

Date d'obtention : 2022-02-25 16:08:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'utiliser cette méthode étapes par étapes en rencontrant les auteurs du signalement mais aussi la victime et l'instigateur. La confidentialité est primordiale !!

Chacun a son rôle et les intervenants scolaires ne sont pas des mandataires de la police. Notre clientèle est une clientèle scolaire et mineurs.

- * Parler aux jeunes et victime;

- * Évaluer l'incident: valider si les informations pour un meilleur portrait (comment ça commencé, la nature, les intentions et l'étendue)

- *Vérifier l'informations: il faut rencontrer des témoins et ce, en privé, afin de rétablir la vie privée de la victime et éviter la propagation. L'instigateur doit être rencontré car il pourra aider à mieux comprendre l'intention (malveillant ou non)

Il faut vérifier le code de vie de l'école car c'est ce qui prime mais le code criminel peut aussi être pris en considération. Si c'est malveillant, il faut en informer la PIMS.

Les parents doivent être informés et qu'un filet de sécurité doit être en place.

- * informer les policiers (PIMS)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la personne devant nous est importante et qu'il faut être respectueux et adopter une bonne attitude;

Que l'intégrité psychologique et physique doivent être protégée

Que la procédure est importante et que la confidentialité des dénonciateurs, des victimes et des investigateurs sont importante. Il faut garder un climat de respect même si nous aurions le goût de juger!

Que nous ne remplaçons pas les policiers;

Que le scolaire se limite au scolaire. Si des dénonciations se font par un parent pour un acte à la maison, il faut référer!

Que c'est important de se protéger en ne regardant pas les photos ;

Qu'il faut parler avec les acteurs dans la situations et qu'il faut que ça cesse donc, il faut retirer les cellulaires!

Il se peut que les jeunes à qui nous parlons ne collaborent pas alors il faut alors voir avec les policiers;

La malveillance est possible et que c'est aux policiers d'intervenir immédiatement . Lorsque c'est impulsif, la grille d'évaluation et l'application des politiques de la commission scolaire et les règles de l'école s'appliquent

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Probablement la première rencontre avec la victime qui est certainement bouleversée de cet évènement qu'elle croyait intime et personnel!

Il ne faut pas que la personne se sente jugée et elle doit savoir qu'elle est importante et qu'elle peut se reprendre!

Il faut que la propagation des images soit stopper pour le respect et la dignité de la victime!